

Compte-rendu de l'Assemblée générale du collège des Enseignants-Chercheurs en Ergonomie (CE2) 1^{er} décembre 2005 – CNAM, Paris

Présents :

Bastien Christian, Beguin Pascal, Bonnardel Nathalie, Caroly Sandrine, Coutarel Fabien, Daniellou François, De la Garza Cecilia, Delgoulet Catherine, Falzon Pierre, Folcher Viviane, Six Francis, Richardson James.

Ordre Du Jour :

1. Rapport d'activité et orientations
2. Rapport financier et budget prévisionnel
3. Questions diverses, échanges et débats

1. Rapport d'activité et orientations

Cette assemblée générale est la seconde du CE2 ; elle fait suite à celle du 12 mai 2004 qui avait permis en particulier d'adopter le règlement intérieur et de doter l'association d'un bureau composé de 5 membres conformément aux statuts. Celui-ci s'est alors réparti les fonctions de la façon suivante :

- ✓ Président : Francis Six
- ✓ Vice-Présidents : Pierre Falzon et Sophie Prunier-Poulmaire
- ✓ Secrétaire : Viviane Folcher
- ✓ Trésorière : Cecilia De la Garza

Tout d'abord, indiquons que le bureau s'est réuni 5 fois (1^{er} juillet 2004, 6 septembre 2004, 10 février 2005, 7 juin 2005 et 10 novembre 2005) et qu'il a organisé des réunions élargies à 2 reprises (le 15 septembre 2004 à l'occasion du Congrès de la SELF à Genève, et le 14 octobre 2004 à Paris, au moment de la publication du PNSE).

1.1. Admissions et membres

Le premier point est celui des admissions et des membres.

Le règlement intérieur adopté à l'AG du 12 mai 2004 a permis de préciser les critères d'admission en tant que membre actif. Rappelons que ceux-ci sont relatifs :

- ✓ d'une part aux connaissances en ergonomie acquises par la formation, la recherche, l'expérience professionnelle ;
- ✓ d'autre part à l'exercice professionnel en tant qu'enseignant-chercheur en ergonomie.

Le même RI prévoit que le dossier de candidature est examiné par une Commission d'admission composée de 3 membres élus et du secrétaire de l'association. Sa composition est la suivante :

- ✓ François Daniellou
- ✓ Christian Bastien
- ✓ James Richardson
- ✓ Viviane Folcher, secrétaire du CE2 (ès fonction)

La commission a examiné :

- 26 dossiers lors de la réunion du 7 juin 2005 et a examiné 26 dossiers. Un candidat ne remplissait pas l'un des critères (il n'était pas enseignant-chercheur) et n'a donc pu être admis. Au total, ce sont donc 25 dossiers sur lesquels le bureau a prononcé l'admission, conformément à l'article 2 titre 2 du RI.
- 7 dossiers lors de la réunion du 1^{er} décembre 2005 : 5 candidats ont été reçus et deux dossiers font l'objet de demandes d'informations complémentaires.

Le nombre total de membres est actuellement est de 30. Il semble raisonnable de conserver le statut de membre actif aux adhérents durant une année en cas de changement de statut.

Concernant le nombre d'adhérents, il apparaît faible au regard des candidats potentiels. Un travail est actuellement en cours pour solliciter et encourager un certain nombre de collègues, dont le nombre a été évalué à plus de 25, à déposer un dossier. Parmi ceux-ci, certains l'ont déjà fait et d'autres ont promis de le faire. La commission pourra se réunir prochainement pour procéder à l'examen de ces dossiers.

Il est en effet très important que l'association soit la plus représentative possible, que le maximum de collègues répondant aux critères d'admission en soient membres actifs. Par ailleurs, les cotisations, résultant des adhésions, sont en effet actuellement la seule ressource financière de l'association. Cecilia De la Garza, la trésorière, présentera ensuite le bilan comptable et financier et fera une proposition pour accroître nos ressources.

Indiquons dès à présent que, conformément au RI, nous aurons à renouveler les mandats des membres de la commission d'admission.

1.2. Bilan des masters

Le but du CE2, tel que défini à l'article 2 des statuts, est de « promouvoir, structurer et défendre l'enseignement de l'ergonomie dans l'enseignement supérieur ». Dans cette perspective et dans le contexte de mutation de l'enseignement supérieur avec la mise en place des masters, il était important de faire le bilan de la création des masters revendiquant de l'ergonomie. Ainsi, lors de la première AG, un questionnaire de recensement du positionnement de l'ergonomie dans les nouveaux masters a été distribué. Son dépouillement a permis de publier un panorama dans le bulletin de la SELF ; toutefois il était incomplet, un certain nombre de questionnaires n'ayant pas été retournés.

Suite à son élection au CA de la SELF en septembre, Cecilia De la Garza, qui est aussi membre du bureau du CE2, a été nommée déléguée à la recherche et à l'enseignement. Elle a entrepris une recherche sur Internet des formations universitaires mentionnant explicitement l'ergonomie, ce qui élargit de façon assez importante la liste déjà publiée dans le bulletin de la SELF. Dans les présentations des formations, de multiples informations figurent qu'il serait intéressant d'analyser. Par exemple, le niveau de l'ergonomie (mention, spécialité, option), la discipline de rattachement (psychologie, médecine, STAPS, etc.), l'intitulé, l'équipe pédagogique, les contenus (du moins les intitulés des UE), etc.

Il est envisagé de faire ce travail d'analyse par des étudiants de M1 dans le cadre de leur mémoire de recherche, sous la direction de Cecilia De la Garza et de Sophie Prunier-Poulmaire. Elles nous présenteront les résultats du travail réalisé et les prolongements envisagés.

1.3. L'accréditation des formations

Le bilan des masters conduit à réfléchir à la question de l'accréditation des formations en ergonomie. L'IEA fait ainsi le constat au niveau international, d'un besoin d'accréditation, du fait de la prolifération de formations à l'ampleur et aux contenus très divers mais se réclamant toutes de l'ergonomie. La France n'échappe pas à ce problème. Il nous semble que l'accréditation des formations pose deux questions importantes :

- ✓ D'abord celle de l'organisme ayant légitimité pour délivrer l'accréditation et des critères utilisés par cet organisme. N'y a-t-il pas risque que des organismes de certification (comme le CREE au niveau européen) deviennent des organismes d'accréditation ? Il apparaît dangereux qu'un organisme de certification professionnelle se mue en autorité d'accréditation. Un cadrage de ce que nous entendons par "master professionnel en ergonomie" serait par conséquent extrêmement utile, à nous comme aux instances ministérielles en charge de la labellisation des formations. Un tel texte de cadrage devrait préciser les caractéristiques nécessaires pour qu'une formation mérite d'utiliser le terme d'ergonomie dans sa dénomination : contenus et moyens pédagogiques, et exigences en matière de formation des enseignants. C'est pourquoi, afin de progresser dans cette direction, le bureau du CE2 a organisé, à la suite de cette AG, un séminaire sur les masters professionnels d'ergonomie : processus de labellisation et critères internationaux.
- ✓ La seconde est celle des critères concernant les enseignants. En effet, accréditer une formation ne peut pas se centrer uniquement sur les programmes, il est tout aussi essentiel de s'intéresser aux intervenants. Quels sont alors les critères à prendre en compte pour la « reconnaissance » de la qualité d'un enseignant, qu'il s'agisse de professeurs ou maître de conférences ou de praticiens professionnels, PAST? Cette question n'est évidemment pas simple, il faut donc en débattre.

Le CE2 aurait, sur ce sujet, une légitimité au regard de son objectif premier « promouvoir, structurer et défendre l'enseignement de l'ergonomie dans l'enseignement supérieur », que nous rappelions précédemment.

1.3. Qualification au CNU

L'actualité nous a amenés à traiter d'un 3^{ème} thème, celui des qualifications aux fonctions de Maître de Conférences et de Professeur des Universités par le CNU. En effet, lors de la session du CNU du début d'année 2005, plusieurs collègues n'ont pas été qualifiés comme Professeur. Il a donc été décidé, suite aux nombreuses réactions qui se sont manifestées chez les collègues, d'organiser une rencontre entre le Président de la 16^{ème} section, Yves Clot, et le bureau du CE2, qui avait invité les collègues anciens membres de la 16^{ème} section ; François Daniellou et Alain Lancry y ont donc participé, Jean-Claude Sperandio étant empêché. Elle s'est déroulée le 17 mars 2005.

L'objet de la réunion était un échange sur les critères d'évaluation des candidatures en ergonomie au sein de la section 16. Il nous est apparu essentiel de bien comprendre le fonctionnement de la commission pour que d'une part, les collègues candidats puissent présenter des dossiers conformes aux exigences et d'autre part, préparer les arguments et la stratégie susceptibles de faire mieux prendre en compte les

spécificités de l'ergonomie. Un compte rendu de cette réunion a été diffusé par mail à l'ensemble des membres du CE2.

Rappelons simplement ici quelques-uns des points importants de cet échange :

- ✓ Il a tout d'abord été rappelé que la procédure consistait en l'examen des dossiers par 2 rapporteurs, dont un est nécessairement du champ, la discussion des rapports puis un vote à bulletin secret.
- ✓ Le Président de la CNU 16 a confirmé qu'il y avait une tendance forte au sein de la commission à renforcer le critère « publications » ; ainsi une qualification comme professeur serait inaccessible, pour certains collègues de la commission, sans article en anglais. Y. Clot a indiqué que le texte actuel concernant les futurs professeurs était un compromis en réponse à cette exigence qui monte autour des publications. 10 articles dans des 'revues internationales' sont demandées, avec deux possibilités :
 - soit des publications dans des revues en langue française, avec comité de lecture international (cas de Pistes et @ctivités) ;
 - soit des publications dans des revues en langue anglaise.
- ✓ Il a également été précisé que le contenu des recherches était aussi pris en compte. La présentation de rapports faits dans le champ du travail pourrait ressembler à ce que les cliniciens font valoir comme dimension de la pratique.
- ✓ Il en est résulté un constat important, celui de la nécessité de travailler les questions relatives à la spécificité de la recherche en ergonomie, des revues qualifiantes et de la prise en compte des ouvrages, des chapitres d'ouvrages, des conférences...

A l'issue de cette réunion, le bureau a considéré qu'il serait dangereux de mener une action tournée spécifiquement vers les membres de la section 16. Par ailleurs, il a estimé qu'il n'était pas judicieux d'affaiblir les critères. Aussi, plusieurs actions ont été retenues, dont certaines ont en partie été mises en œuvre, et d'autres sont encore à initier. Ainsi,

- Il convenait d'abord de diffuser l'information sur les critères du CNU et sur les revues indexées. A quoi on pourrait ajouter une campagne auprès des revues pour une meilleure intégration d'experts ergonomes dans les comités de lecture. A. Lancry a évoqué, au sein de la revue Travail Humain, un élargissement du champ à l'intervention en ergonomie. On s'est demandé si l'indexation auprès de la base PsycInfo était suffisante ?
- Il est utile également de mobiliser la SELF sur cette question. L'entrée de Cecilia De la Garza au CA de la SELF et sa prise en charge des questions de la formation et de la recherche vont certainement faciliter cette mobilisation.
- Il avait été également prévu de conduire une action auprès de Monsieur Monteil, à la Direction de l'enseignement supérieur, mais se posait la question de la nature du message que l'on portait. L'intervention pourrait être autour de la spécificité de l'ergonomie.

Enfin, il est apparu judicieux de réfléchir à une action à mener envers les syndicats. Il faudrait d'ici 1 à 2 ans recenser qui est dans quelle organisation syndicale et voir comment il peut se positionner. N'oublions pas, en effet, que les élections au CNU se font sur base de listes syndicales.

1.4. Relations avec le Ministère

A l'occasion de la publication du Plan national Santé Environnement, qui comprend une composante Santé-travail, le Bureau du CE2 a organisé une réunion élargie, le 14 octobre 2004, pour réfléchir à une action du CE2. Il a été en particulier décidé de rencontrer Catherine Courtet, à la Direction de la Recherche ; c'est elle qui a rédigé la partie du PNSE qui définit les grands thèmes en santé-travail. La rencontre devait être centrée sur deux thèmes différenciés :

- ✓ la recherche en ergonomie et sa difficulté à exister en tant que telle, en s'appuyant sur les textes argumentaires rédigés par les commissions, au moment de la création de l'association ;
- ✓ les possibilités d'obtention de postes dans le cadre du PNSE.

Cette rencontre a eu lieu le 30 novembre 2004. Le CE2 était représenté par François Daniellou, Pierre Falzon et Francis Six. Un compte rendu a été diffusé par le mail.

Nous souhaitons également solliciter son conseil pour identifier le ou les interlocuteurs du Ministère de l'Enseignement Supérieur à qui exposer l'état de la recherche et de la formation en ergonomie, et avec qui voir les moyens envisagés, en particulier au niveau des 4 pôles scientifiques régionaux pluridisciplinaires définis dans le PNSE. C. Courtet a proposé de monter un rendez-vous avec M. Caverni (Direction de l'Enseignement Supérieur) et de nous y accompagner, ce qui est une bonne chose car l'intérêt scientifique de la Direction de la Recherche est distinct de la préoccupation de l'Enseignement Supérieur. Elle nous a présentés Philippe Casella, Directeur scientifique adjoint des sciences de la société. Compte tenu de la charge de travail qu'a représentée la mise au point du PNSE, les disponibilités de C Courtet étaient très réduites et le rendez-vous envisagé n'a pu être monté. Ceci est en partie compensé par l'acceptation de JP Caverni de participer ce soir au séminaire sur les formations en ergonomie.

Lors de cette rencontre, nous avons développé deux arguments principaux :

- ✓ la perte d'identification de l'ergonomie avec la mise en place des masters, en lien avec sa dispersion dans différents champs disciplinaires.
- ✓ la taille critique des équipes de recherche ; l'ergonomie est une discipline dont les équipes de recherche sont petites, ce qui n'est pas compatible avec la volonté ministérielle de favoriser les grosses équipes, et ce qui a deux types de conséquences : difficulté de reconnaissance des équipes, obligation d'association avec des laboratoires locaux aux thématiques/problématiques assez souvent éloignées des nôtres.

Par ailleurs, des laboratoires ou équipes sont en grandes difficultés, voire disparaissent, alors que les demandes sociales adressées aux ergonomes sont de plus en plus importantes.

Cette rencontre a été aussi l'occasion pour C. Courtet de nous exposer l'avancement de la mise en œuvre du PNSE. Des notes de synthèse étaient alors demandées à des experts sur différents thèmes, dont l'un portait sur la recherche sur les facteurs socio-économiques en liaison avec la thématique santé/travail. Lors de la discussion, nous avons proposé d'ajouter des points à ce document, dont la rédaction avait été confiée à M. Gollac, P. Askenazy et C. Gaudart. Parmi ces points, on peut mentionner :

- ✓ des éléments sur les processus de conception, avec notamment la prise en compte de la sécurité, et la mémoire de ces processus ;
- ✓ des éléments sur les relations entre nouvelles organisations du travail et nouvelles contraintes (TMS, stress, nouvelles formes d'erreurs, charge attentionnelle) ;
- ✓ des éléments sur les liens santé efficacité ;

- ✓ des éléments sur les dimensions collectives du travail ;
- ✓ une allusion à la prévention de l'exclusion, le maintien dans l'emploi ;
- ✓ l'idée de recherche sur l'intervention, l'activité des acteurs.

Nous avons pris contact avec les rédacteurs, en particulier Corinne Gaudart et leur avons proposé de les aider. Une contribution a ainsi pu être apportée à la note de synthèse.

Aujourd'hui, deux points importants restent néanmoins à travailler :

- ✓ celui de la visibilité de l'ergonomie dans les formations. Nous avons développé ce point plus haut et rappelons que c'est un des objectifs du séminaire qui suivra cette AG.
- ✓ la question des postes d'enseignant-chercheur en ergonomie.

Mentionnons enfin que, récemment, nous avons été amené à écrire à M. Monteil, avec copie à M. Caverni, suite au constat fait de la classification, pour la contractualisation, de l'ergonomie en DS7, dans la rubrique sociologie du travail. Ceci est incohérent avec le fait que l'ergonomie dépende du CNU16, la psychologie étant en DS6.

1.4. Relations avec la SELF

Plusieurs contacts ont eu lieu avec le CA de la SELF, et en particulier, son Président. Celui-ci nous a indiqué, par courrier, que la SELF souhaitait « être attentive au développement des travaux du CE2 et, dans la mesure du possible, en fonction de ses capacités/ressources, à aider au mieux son fonctionnement et faire connaître ses initiatives ».

Le CA de la SELF a nommé un délégué à l'enseignement et à la recherche en la personne de Isabelle Lambert dans un premier temps et depuis le congrès de la Réunion, c'est Cecilia De la Garza, qui est aussi membre du bureau du CE2, qui a pris le relais. Sa mission est de suivre nos travaux, et d'être le lien entre le CE2 et le CA de la SELF.

Par ailleurs, la SELF ainsi que le CE2 ont été contactés par le SNCE, syndicat des cabinets conseils en ergonomie, pour une réflexion sur la défense du métier d'ergonome. Une 1^{ère} réunion est programmée le 13 décembre prochain. Il s'agit d'une première prise de contact. Nous y présenterons les objectifs du CE2 et écouterons ce que nos interlocuteurs nous diront.

1.5. Relations avec l'IEA

Rappelons tout d'abord que les relations avec l'IEA sont facilitées par le fait que notre vice-Président, Pierre Falzon, est aussi le Président de l'IEA.

Un des objectifs de l'IEA est de définir au niveau international des recommandations relatives aux formations en ergonomie de niveau Master. Son projet est de tenir une série de workshops régionaux, rassemblant essentiellement (mais pas uniquement) les enseignants et responsables de formation en ergonomie. Un premier workshop s'est tenu à Madère en 2004 pour le monde lusophone. 3 autres se sont déroulés dans l'année écoulée, en Asie, en Amérique et en Europe.

En ce qui concerne l'Europe, le workshop a été hébergé par la société nordique d'ergonomie lors de son congrès (en octobre 2005). Pierre Falzon y représentait l'IEA et le CE2. Le travail de formalisation de l'IEA se poursuit. Il aboutira à une première proposition lors de la réunion du Conseil de l'IEA en juillet 2006.

1.6. Conclusions et perspectives

À l'issue de ce bilan, quelles perspectives et quelles actions peut-on envisager pour l'année à venir ?

- ✓ Tout d'abord l'augmentation du nombre de membres, ce qui est déjà bien engagé ; une réunion de la commission d'admission devrait se tenir prochainement ;
- ✓ Ensuite, il y a la question des formations en ergonomie dans l'enseignement supérieur ; le séminaire qui suit cette AG devrait nous permettre de dégager des pistes d'action nouvelles et de renforcer celles existant déjà ;
- ✓ Au plan de la recherche, il est certain que la mise en œuvre du PNST ne peut pas se faire que sur base d'appels d'offre qui, certes, permettent d'offrir des thèmes de recherche à des jeunes chercheurs, mais ne créent pas d'emplois pérennes. Rappelons quand même que les masters, au moins dans les textes, renforcent les liens entre formation et recherche, leur existence devant s'appuyer sur des équipes de recherche reconnues ! C'est donc voir comment poser la question des postes d'enseignants-chercheurs en ergonomie.

Un autre axe de travail est le développement des relations avec la SELF et l'IEA qui rejoint en particulier la question des accréditations des formations. A noter qu'à l'initiative du SNCE, une rencontre à laquelle la SELF sera présente, est programmée le 13 décembre 2005.

Le bilan est voté à l'unanimité.

2. Rapport financier

2.1. Bilan Trésorerie

Sur 25 membres, 22 cotisations ont été versées et un virement est en attente.

Les recettes sont de : 630,00 euros

Les dépenses sont de : 744,50 euros. Elles financent les frais de déplacement d'un membre du collège des Enseignants-chercheurs (11 aller-retour).

Les recettes apparaissent insuffisantes et un équilibre est à trouver.

Une décision est prise concernant les cotisations pour 2006 :

- ✓ une cotisation de 60 euros pour les membres pouvant faire payer leur cotisation par leur université ou autre organisme ;
- ✓ le maintien de la cotisation de 30 euros pour les autres membres.

Par ailleurs, il a été décidé qu'à compter de cette date, pour toutes les opérations se présentant sur le compte 101 651 96, ouvert à la BNP Paribas de Saint-Germain des Près, la seule signature de la Trésorière, Cecilia De la Garza, sera suffisante.

2.2. Bilan Masters

Un travail est en cours qui a pour objectif de rendre compte des diplômes Master existants dont l'objectif affiché est de former à l'ergonomie (mention ou spécialité ergonomie), des équipes pédagogiques, les enseignements dispensés et les volumes horaires

Un travail complémentaire est à mener pour recenser les enseignements dans lesquels l'ergonomie est proposée en tant qu'enseignement complémentaire car l'offre a augmenté et s'est diversifiée.

Établissement	Domaine	mention	spécialité	Option/Parcours	Responsable pédagogique/Directeur
CNAM	Sciences de Travail et de la Société	Ergonomie	-----		P. Falzon
Paris 1/École Architecture Paris La Villette	Études sociales Travail et développement	Travail, administration et gestions sociales	Organisation du travail et ergonomie		F. Hubault & F. Lautier
Paris 5	SDV	Sciences biomédicales	Ergonomie		R. Mollard
Paris 8	SHS	Psychologie	Ergonomie cognitive et TIC		P. Rabardel
Paris 10	SHS	Psychologie du travail et ergonomie	Ergonomie		S. Prunier-Poulmaire &
Paris 11 (Paris Sud)	Sciences technologie santé	Signalisation cellulaire, neurosciences	Ergonomie		J.-P. Rossi
Bordeaux 2	SHS	Modélisation et sciences humaines appliquées	Ergonomie		F. Daniellou
Université de Bourgogne	Sciences, Technologies, Santé	Biologie Santé	Ergonomie et gestion des risques professionnels		H.-J. Smolik & J. C. Petiot
Université de Bretagne		Psychologie, Psychologie du travail et ingénierie pédagogique		Ergonomie, organisation et communication	?
Université Rennes 2 Haute Bretagne	Psychologie	Psychologie du travail et ingénierie psychologique	Psychosociologie du travail et ergonomie		J.-P. Gaillard
Lyon 2	Droit	Droit et relations sociales dans l'entreprise	Ergonomie-sécurité-prévention et changements technologiques		C. Germain, V. Pueyo & L. Flores
Lille 2 (en évolution pour rentrée 2006)	Ingénierie et Management de la santé	Ergonomie	Santé au travail et prévention		X. Vaxevanoglou

Tableau 1 : bilan M2 Pro offrant l'ergonomie comme formation principale

Le tableau n°1 'bilan M2 Pro offrant l'ergonomie comme formation principale' fait état de l'analyse :

Ce qu'on peut tirer de cette première analyse :

- ✓ 24 formations recensées : ce n'est peut être pas exhaustif et il faut poursuivre l'analyse
- ✓ 6 sont localisées à Paris et 18 sont en Province.
- ✓ 12 Masters sont rattachés au département SHS ou équivalent
- ✓ 3 sont rattachés en Sciences, Technologie, Santé
- ✓ 2 en « études sociales »
- ✓ 2 en Sciences de la vie
- ✓ 5 en droit, sport, biologie. Et certains rattachements ne sont pas clairs.

Établissement	Domaine	mention	spécialité	Option/ Parcours	Responsable pédagogique/ Directeur
Lille 3	SHS	Psychologie	Psychologie du travail et des organisations	Ergonomie et conception des systèmes de travail	F. Six
Nice	SHS	Psychologie	Ergonomie cognitive des NTIC		T. Baccino & P. Therouanne
Metz/ Nancy 2	Sciences des interactions humaines et sociales	Psychologie	Psychologie du travail et ergonomie		E. Brangier & F. Le Poultier
Nancy 1	?	Ingénierie biomédicale		Ergonomie, posture, motricité et physiologie du travail	Ph. Perrin
Picardie - Amiens	SHS	Psychologie	Système, société, Travail	Facteurs humains et systèmes de travail	A. Lancry
Université de Poitiers	SHS	Psychologie	Ergonomie et psychologie du travail		M. Rocques
Université de Provence	SHS	Psychologie	Ergonomie cognitive		N. Bonnardel
Université du Sud Toulon-Var/Avignon/Marseille/Monpellier/ Nice		Sciences et technologies du mouvement	Ingénierie et ergonomie du mouvement humain		Ph. Gorce & P. Chabrand (Univ. Méditerranée Aix Marseille 2)
Université Toulouse Le Mirail	SHS	Psychologie	Ergonomie Cognitive et Ingénierie Linguistique		C. Mariné
Université Toulouse Le Mirail	SHS	Psychologie Sociale, du travail et des organisations	Ergonomie et analyse des conditions de travail		?
Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes	Sciences et technologies	Informatisation et communication Homme-Machine			M. Sagar
Université de Saint Etienne	Biologie, sport, santé	Exercice, sport, santé, handicap	Ergonomie et ingénierie du sport		G. Millet

Tableau 1bis : bilan M2 Pro offrant l'ergonomie comme formation principale

3. Questions diverses – échanges et débats

- ✓ Master : pour enrichir cette cartographie, il serait peut être nécessaire de recenser ce qui est fait dans les formations STAPS qui ont développé de façon importante l'ergonomie tant en recherche qu'en enseignement. Par ailleurs, la première catégorisation pourrait être plus fine, en incluant des masters dans lesquels l'ergonomie est enseignée et pourtant n'apparaît pas en mention ou spécialité (cf. Grenoble).
- ✓ Accréditation des formations : s'il y a un accord construit dans les discussions, le CE2 pourrait avoir une fonction d'information envers le ministère pour les formations en ergonomie. Cela suppose d'aboutir à des critères d'évaluation des formations et l'on pourrait prendre appui sur le travail entrepris au sein de l'IEA.. Cela suppose et d'achever le travail d'analyse entrepris qui s'avère lourd à porter.
- ✓ Appel à volontaire pour contribuer au travail d'analyse des masters : N. Bonnardel, C. Delgoulet et J. Richardson sont volontaires pour poursuivre ce travail avec C. De la Garza et Sophie Prunier-Poulmaire.
- ✓ Commission d'admission : prorogée.
- ✓ Arrêté concernant le stage en Master et le titre de Psychologue : transmis par P. Rabardel récemment qui a sollicité l'avis de la communauté :
 - Nécessité de prêter attention à cet arrêté du fait de la contrainte du psychologue référent sur le lieu de stage. Or en ergonomie il n'y a pas toujours un référent sur le terrain du stage et encore plus rarement un psychologue référent.
 - Ce texte est aussi en rupture avec les principes pédagogiques à l'œuvre dans les formations professionnalisantes à l'ergonomie.
 - Certains ergonomes sont psychologues d'autres pas (cf. les rattachement divers des masters).